

mère, le seul héritage qu'elle en eût reçu; elle courba sa taille pour simuler la vieillesse, et descendit dans la rue. Là, elle tendit la main. Hélas! cette main était blanche et rose, jeune potelée encore, et il y avait du danger à la montrer; cette main fut donc enveloppée par la jeune fille dans l'étoffe grossière du voile, comme si elle eût été rongé par une lèpre hideuse.

(A Continuer.)

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'honorer, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC;

SAMEDI, 6 AVRIL 1867.

Le traité de Prague qui a clos l'été dernier, la guerre austro-prussienne, si rapidement conduite, affecte d'une manière vitale les intérêts de la France. Pendant que les négociations se poursuivaient, le gouvernement français demanda l'exclusion de la Confédération de l'Allemagne du Nord, cette partie de la Confédération germanique située au sud du Mein, et les grands-duchés de Bade et Darmstadt, dans la pensée que ces pays, laissés à eux-mêmes, rechercheraient la protection de la France contre les empiétements de l'Autriche ou de la Prusse, et lui fourniraient l'occasion de porter ses vues au delà du Rhin. Ce fut une illusion de courte durée, et la France, en face d'une agglomération d'états qui font que la Prusse a maintenant une population de 40 millions d'habitants, songe à faire alliance avec des petites nationalités qui semblent les plus menacées dans cette reconstruction à laquelle vise Bismarck avec si peu de scrupules. Il y a quelques jours le télégraphe nous apportait l'annonce que l'Autriche avait violé la Belgique. Le gouvernement de cette dernière, d'après une nouvelle dépêche, aurait refusé de suivre la France dans cette voie de protection. Quant à la seconde, elle nous paraît la plus menacée par la reconstruction prussienne, par cette question du grand-duché de Luxembourg, renouellée de celle de Sleswig-Holstein. Ce duché était membre de la vieille Confédération germanique, mais soumis à la Hollande. Dans ce travail d'unité allemande que poursuit Bismarck, la Prusse offre d'abandonner tout réclamation sur la province allemande de Limbourg, aussi membre de la Confédération; — mais elle insiste, en retour, sur le droit à garnir la forteresse de Luxembourg, l'une des plus fortes sur les frontières de la France. La menace viendrait donc s'élever à la porte même de la France, et la Hollande se trouverait à avoir des voisins qu'elle ne peut plus ambitionner.

Nous indiquons, pour aujourd'hui, d'une manière très sommaire, les préludes d'une lutte sanglante dans laquelle la France va se trouver engagée. Les événements se précipitent, et la grande exposition de Paris, ce bazar des nations qui vient de s'ouvrir, ne pourra réussir à distraire l'Europe des préoccupations d'une guerre prochaine.

Association d'ouvriers.

Nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce qui se passe en ce moment à Montréal.

À l'appel de M. Laniel dont nous ne pouvons trop louer l'énergie et le travail, les ouvriers se sont assemblés, lundi de la semaine dernière, au nombre de plusieurs mille et ont décidé de former une association de protection. Cette association devra compter tous les ouvriers, à quelque corps de métier qu'ils appartiennent. Le but sera de faire en sorte que ces hommes laborieux ne soient pas exploités par les spéculateurs, qu'ils ne voient plus à l'avenir leurs efforts ouïlés comme lorsqu'ils agissent séparément et corps par corps, mais que, unis tous ensemble, solidaires tous ensemble, ils parviennent à obtenir de ceux qui les emploient des gages qui leur permettent de faire vivre leurs familles avec honneur.

Nous approuvons de toutes nos forces la démarche de M. Laniel, et nous félicitons de

tout cœur les ouvriers de Montréal qui se sont empressés d'accourir à son appel. Il faut que les ouvriers canadiens s'unissent enfin. Ce qui se passe aujourd'hui en Angleterre doit être pour eux un exemple salutaire et plein de grands enseignements. La vue des triomphes éclatants que remportent les ouvriers anglais doit jeter dans leurs âmes le désir de suivre d'aussi nobles traces.

Le peuple doit encore voir par ces démonstrations que lorsqu'il veut, il est maître, et que si quelquefois il est exploité, c'est parce qu'il manque d'union, c'est parce qu'il écoute trop la voix de quelques traîtres qui se jouent de sa bonne foi.

Toutes nos sympathies sont donc acquises à cette association et à M. Laniel qui en est l'énergique organisateur. Nous allons suivre avec anxiété les progrès de cette entreprise et faire des vœux pour son triomphe définitif.

À nos yeux ces associations qui se sont partout ont une portée immense. Elles nous enseignent que les populations toujours de plus en plus instruites comprennent mieux leurs intérêts et veulent y veiller elles-mêmes; elles nous assurent que bientôt le règne du peuple honnête, instruit et juste arrivera. Alors, les traîtres, les apostats disparaîtront, les exploitants seront place aux exploités, les fortunes s'égaliseront. Ceux qui s'enrichissent en faisant travailler le peuple pour un vil salaire qui ne paie pas le pain de ses enfants, seront forcés de faire des profits moins considérables, de s'enrichir moins vite. Alors aussi la misère diminuera et une modeste aisance remplacera la détresse des classes ouvrières.

Concert Lavigneux.

Nous avons assisté jeudi soir au concert donné au bénéfice de M. Lavigneux par un chœur nombreux de dames et messieurs, et par le corps de musique de la brigade des carabiniers.

Nous sommes revenu enchanté de cette soirée. Le seul regret que nous ayons à exprimer c'est que la salle n'était pas assez comble, il est vrai que la température de ces jours-ci et le temps du carême expliquent suffisamment l'absence d'un grand nombre de personnes.

Nous ne voulons pas faire l'éloge de M. Lavigneux, c'est parfaitement inutile. À quoi servirait d'ailleurs de dire que M. Lavigneux est un véritable artiste, que les morceaux qu'il joue sur le violon sont toujours exécutés à la perfection! Tout cela est parfaitement connu du public qu'à chaque apparition de M. Lavigneux sur la scène sait toujours le lui faire comprendre. Nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de féliciter ce monsieur sur la tact avec laquelle il choisit ses morceaux; c'est toujours vif, entraînant, plein de feu. Ce choix seul dénote le goût exquis et parfait de l'artiste.

M. Lavigneux compte toujours sur un chœur nombreux d'amateurs toujours empressés de lui prêter leur bienveillant concours. Parmi les dames nous nommerons d'abord Madame Guin, cette aimable et gracieuse personne dont la voix harmonieuse est toujours écoutée avec le plus vif plaisir. Cette dame devient, et avec raison, la favorite du public québécois qui aime toujours à l'entendre.

Mais madame Penny qui a très bien chanté le "Canadien sleigh song" et a eu les honneurs du bis. Cette dame est une musicienne de première force et mérite les plus grands éloges pour l'empressement avec lequel elle donne son précieux concours aux artistes de Québec.

N'allons pas oublier Mlle Vézina qui s'est acquittée comme toujours avec bonheur de la partie qu'elle avait à chanter dans la "Mascarade" du Pré aux Clercs. Québec a déjà eu plusieurs fois l'avantage d'entendre Mlle Vézina et il considère toujours cet avantage comme une bonne fortune.

M. M. Dery et Drole! parmi les messieurs ont chanté avec une rare perfection leur duo "Exil et Retour." Ces messieurs sont déjà avantageusement connus du public comme chanteurs et ils méritent certainement leur réputation.

Le corps de musique des carabiniers est bien certainement ce qu'il y a de plus complet en de plus capable à Québec. Tous ces militaires paraissent être musiciens consommés. Ayons aussi, qu'ils ont pour maître, un artiste d'élite et pour lequel la musique semble être une passion. Aussi les applaudissements frénétiques qui

ont accueilli M. Miller lorsqu'il a joué le Duo sur la Bugle et l'Idylle lui ont prouvé combien son talent est apprécié.

Uniforme de Cour.

Nos lecteurs aimeront peut-être à connaître quelque chose du cérémonial en usage à la cour, et du costume que doivent avoir ceux qui ambitionnent l'insigne honneur d'être présentés à notre gracieuse souveraine la reine Victoria.

Il est bon que le peuple, qui paie de si larges sommes pour permettre à nos histrions politiques d'aller jouer leur rôle en Europe, sache au moins ce qui s'y passe; il aimera nous en somme sûr, à connaître le costume exigé par l'étiquette. La Minerve se charge de nous apprendre une chose toujours ignorée et dont ne se vantent jamais ceux qui s'y soumettent. C'est si ridicule.

Voici l'uniforme de rigueur:

Soutiers de satin avec boucles dorées, grands bas de soie blancs, seule protection des mollets, culottes de casimir attachées à la hauteur du genou, habit vert, sabre au côté, chapeau à aigrette dorée.

Imaginez-vous bien, lecteurs, l'élégant M. Langevin aux bras si bien tournés, le fashionable M. Cauchon (car il se fera présenter, nul doute), à la démarche si... si en harmonie avec le genre qu'il représente, et dites, ne donneriez-vous pas quelque chose pour voir ces deux hommes affublés dans ce rôle de costume de cour.

N'est-il pas honteux de voir ces hommes chercher à implanter dans notre pauvre patrie ces ridicules coutumes des vieux systèmes monarchiques, ces restes bizarres, d'une époque où ceux qui portaient ces costumes ne vivaient que pour pressurer le peuple et le dégrader!

Les dernières nouvelles nous apprennent que le sénat américain et la chambre des représentants viennent de décider presque unanimement que les consuls américains ne devront plus se plier à cette ridicule exigence des potentats eu-

rope. Allons! encore un vieux prestige royal que va saper la démocratie américaine. Peu à peu le peuple comprendra que tous ces despotes dépourvus de l'éclat qui les environne n'ont rien qui les élève au dessus du commun des mortels, et alors il ne sera plus disposé à subir patiemment leur tyrannie.

La législature de l'Île du Prince-Edouard est convoquée pour le 18 avril.

Le ministère libéral de cette colonie est complet. Ses nouveaux membres, que nous n'avons pas encore nommés, sont MM. D. O'M. Reddin, secrétaire colonial, et Silas Barnard, surintendant des travaux publics.

Les élections des ministres auront lieu le 17 avril, la nomination des candidats se fera le 10.

Les journaux libéraux assurent que les ministres gagneront ces élections partielles comme les élections générales.

C'est avec plaisir que nous voyons les Communes d'Angleterre faire un grand pas dans la voie de l'abolition du fustet dans l'armée.

Le 15 mars, elles ont adopté, par une majorité d'une voix seulement (108 contre 107) la résolution suivante: "Que cette chambre se réservant de décider quand il le faudra, quelles sont les nécessités de l'état de guerre, est d'opinion qu'il est inutile que le châtiment du fustet soit appliqué en temps de paix aux soldats de l'armée ou aux corps de la marine royale servant sur terre."

La Chambre des lords, sanctuaire de l'aristocratie, sera-t-elle du même avis? Il est à craindre que non.

M. Fréchette

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant le magnifique morceau de poésie de M. L. H. Fréchette. Nous approuvons de tout cœur notre jeune poète canadien qui au fond d'une terre étrangère n'oublie pas la patrie absente, et proteste énergiquement contre les actes des hommes qui vendent lâchement leur pays, en les marquant au front du stigmate infamant et ignominieux de la trahison.